



## Les critiques discrètes du Canada à l'égard du « plan d'enfer » d'Israël visant à affamer Gaza reflètent l'approche raciste des libéraux à l'égard des Palestiniens

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 06 mars 2025

Communiqué du CJPMO

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [PALESTINE](#)

Montréal, le 6 mars 2025 – Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) déplore la réponse timide du Canada à la décision cruelle d'Israël d'abandonner l'accord de cessez-le-feu à Gaza et d'utiliser à nouveau la famine comme arme contre les Palestiniens. Depuis le début du processus de cessez-le-feu par étapes, Israël a violé l'accord à plusieurs reprises en refusant d'autoriser l'entrée de tentes, de camping-cars et d'autres matériels essentiels dans la bande de Gaza. Le 2 mars, Netanyahu a refusé de passer à l'étape suivante de l'accord de cessez-le-feu et a de nouveau bloqué l'entrée de nourriture, de médicaments et d'aide humanitaire à Gaza. Cela fait partie d'un effort concerté – connu sous le nom de « [plan de l'enfer](#) » d'Israël et soutenu par le président américain Trump – visant à affamer les Palestiniens pour qu'ils acceptent un nouvel accord édulcoré qui ne garantit pas le retrait militaire d'Israël.

« Le silence virtuel du Canada face à la famine de masse et au nettoyage ethnique a normalisé ces crimes graves, permettant à Netanyahu d'utiliser la nourriture comme arme pour intimider les Palestiniens afin d'obtenir ce qu'il veut », a déclaré Alex Paterson, directeur principal de la stratégie et des affaires parlementaires de CJPMO. « Après avoir appris qu'il pouvait affamer les Palestiniens jusqu'à la mort tout en comptant sur le soutien de l'Occident, Netanyahu reprend sa campagne génocidaire, réduisant ainsi à néant les progrès réalisés jusqu'à présent pendant le cessez-le-feu. Le Canada est responsable de cette situation au même titre que les États-Unis », a ajouté M. Paterson.

Le Canada soutient depuis longtemps le recours illégal d'Israël à la punition collective contre les civils palestiniens à des fins politiques, notamment le blocus illégal de 18 ans imposé à Gaza depuis les dernières élections démocratiques qui ont vu l'arrivée au pouvoir du Hamas. Ni le Premier ministre Trudeau ni la ministre des Affaires étrangères Joly n'ont condamné le dernier « plan d'enfer » de Netanyahu, la seule déclaration publiée sur le compte Twitter des Affaires étrangères [indiquant](#) que « le Canada est préoccupé par la décision d'Israël d'interrompre l'aide à Gaza ».

« Trudeau a choisi de s'opposer à Trump lorsqu'il s'agit de se défendre et de défendre l'Ukraine, mais refuse de défendre de manière significative les Palestiniens contre les mêmes menaces annexionnistes. Dans son esprit, les Palestiniens ne peuvent apparemment

pas prétendre aux mêmes droits que les Ukrainiens, les Israéliens et les Canadiens. Cela reflète un double standard raciste dans la façon dont Trump et Trudeau considèrent qui appartient vraiment à la communauté internationale avec des droits de la personne inaliénables », a ajouté M. Paterson.

L'utilisation par Israël de la famine comme arme est une violation flagrante des [mesures provisoires](#) ordonnées par la Cour internationale de justice (CIJ) pour empêcher un génocide à Gaza. Parallèlement, la Cour pénale internationale a émis des [mandats d'arrêt](#) à l'encontre de M. Netanyahu et de l'ancien ministre de la défense, M. Gallant, en partie pour avoir commis le crime de guerre consistant à utiliser la famine comme méthode de guerre. La CPI a estimé qu'il était raisonnable de conclure que « les deux individus ont intentionnellement et sciemment privé la population civile de Gaza d'objets indispensables à sa survie, notamment de nourriture, d'eau, de médicaments et de fournitures médicales, ainsi que de carburant et d'électricité ». Évoquant les termes du crime de génocide, la CPI a noté que cette privation « a créé des conditions de vie calculées pour entraîner la destruction d'une partie de la population civile de Gaza, ce qui a entraîné la mort de civils, y compris des enfants, par suite de malnutrition et de déshydratation ».

Le gouvernement Trudeau a jusqu'à présent éludé la question de savoir s'il appliquerait les mandats d'arrêt de la CPI si Netanyahu venait sur le sol canadien, et n'a pas condamné publiquement les sanctions de l'administration Trump contre la CPI.

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Michael Bueckert, président intérimaire, CJPMO : 613-315-7947 ou [michael.bueckert@cjpme.org](mailto:michael.bueckert@cjpme.org)

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO  
Copyright © [CJPMO](#), Communiqué du CJPMO, 2025

Articles Par : [CJPMO](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)